

Lille, le 6 avril 2020



Jean-François Carémel,
Pour la FSU au CTA

A

Madame le Recteur de l'Académie de Lille

Madame le Recteur,

La FSU souhaite déposer les questions diverses suivantes à l'occasion du CTA du 8 avril 2020 :

Question n°1 - Soutien pendant les vacances

M. le Ministre a évoqué dans les médias la mise en place d'un "soutien personnalisé" pendant les vacances de printemps.

Nous sommes perplexes par rapport à cette idée qui nous semble relever plus de l'affichage que de la réalité et qui risque encore davantage de creuser les inégalités (comment espérer que les éventuels décrocheurs depuis le début du confinement rattrapent pendant les vacances ? Nous aimerions connaître les modalités de mise en œuvre :

- concernant les élèves : quels niveaux d'enseignement ? Comment seront repérés les potentiels décrocheurs et par qui ? Uniquement de la visioconférence ? Comment interagir avec celles et ceux dont on a justement "perdu la trace" ? Les deux semaines de vacances sont-elles concernées ou une seule ?

- concernant les enseignants : quels objectifs pédagogiques, quelles modalités : s'agit-il d'accompagnement ou de cours ? Quels moyens ?

Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'évacuer la nécessité de moyens pour aider les élèves à la rentrée de septembre après cette année difficile : il sera indispensable de pouvoir les suivre de près, notamment par la mise en place de dédoublements, de classes à effectifs réduits etc.

Question n°2 - Examens

- DNB :

Le ministre a annoncé la prise en compte du contrôle continu pour compenser la suppression des épreuves finales du DNB.

Ce contrôle continu s'appuie-t-il uniquement sur le bilan de fin de cycle 4 ou va-t-il également prendre en compte les positionnements des bilans périodiques des 2 premiers trimestres, et donc l'ensemble des bilans du LSU ?

- Baccalauréat :

Le maintien des oraux de l'EAF laisse pour le moins perplexes; si le Snes-FSU est attaché aux épreuves terminales, dans les circonstances actuelles, cela pose problème pour plusieurs raisons : si l'on ne peut pas faire passer les épreuves terminales pour le baccalauréat pour les autres disciplines (des oraux de rattrapage sont tout de même envisagés), pourquoi pourrait-on le faire pour les oraux de Français ?

Sur le plan sanitaire, si le déconfinement est très récent, il n'est pas question d'exposer les élèves, leur entourage et les collègues.

Sur le plan professionnel et pédagogique cela pose beaucoup de problèmes : cela signifie-t-il qu'au retour en cours (mai, juin ?), seul l'oral sera l'objectif avec les risques de bachotage que cela entraînera et les inégalités entre les lycées qui auront organisé des bacs blancs avant le confinement et les autres (nouvelles modalités d'épreuves orales). Sans compter le nombre de textes qui pose problème. Quand les collègues s'approprient-ils les descriptifs s'ils dispensent des cours en juin ? Comment envisagez-vous le calendrier si les épreuves sont maintenues ?

Sur le plan professionnel, les professeurs de Français sont éreintés par cette année et le nouveau programme ; seront-ils en état de faire passer des oraux en juin ou juillet, n'y aura-t-il pas un problème de vivier ? Et les élèves seront-ils en état également de passer des oraux après ce qu'ils auront vécu ?

Question n°3 - Stagiaires INSPE

Les stagiaires sont actuellement sous pression et inquiets : apparemment l'Espe ne donne pas de délais supplémentaires pour les DPR, et il aurait même été parfois demandé aux stagiaires de parler de la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Concernant le M2 : ils rencontrent des difficultés à faire le mémoire sans pouvoir aller à la BU, ce qui pose le problème de l'évaluation et de la soutenance. Quelles réponses pouvons-nous leur apporter ?

Question n°4 - Expérimentation Calais bilingue

Est-ce que, compte tenu de la crise sanitaire, l'expérimentation Calais bilingue est toujours prévue pour la rentrée 2020, alors même que les conditions de « formation » que des personnels ne sont pas réunies ?

Question N° 5 - Évaluation des enseignants en Formation CAPPEI

Les PE ou PLC qui suivent la formation CAPPEI doivent valider leur formation spécialisée. Ils devraient passer trois épreuves d'ici la fin de l'année dont une épreuve en classe avec leurs élèves.

Pensez-vous pouvoir tenir le calendrier initialement prévu ?

Cette évaluation peut se faire sur l'année civile et non pas obligatoirement sur l'année scolaire, les textes le permettent.

Étant donné la situation actuelle, ne serait-il pas préférable de différer l'évaluation au cours du premier trimestre de l'année scolaire prochaine au moins pour ceux qui en feraient la demande ?

Veillez croire, Madame le Recteur, en notre profond attachement au service public d'Éducation nationale.

Pour la FSU,
Jean-François Carémel

